

COMPTE RENDU N° 04 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'an deux mil vingt-deux le 30 mai à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mai, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel, BARADELLO Françoise.

Absents ayant donné procuration : JOLY Nathalie à BELLOC Damien, BIDART Nathalie à LARRUE Marie, MASIP Dominique à DE OLIVEIRA Ilidio, MALET Virginie à PERUCHO Jean-Charles, JACQUET Éric à CAVERNES Marie-France.

Absent : KENNEL Thomas

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné Madame BOISSEAU Christine, secrétaire de séance,

Délibérations

Par 23 voix pour, 5 abstentions (M. Jean-Charles PERUCHO [procuration de Mme Virginie MALET], M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN M. Michel BEYNAC) et 0 contre, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n° 04-02 à 04-12 :

INTERCOMMUNILITÉ

N° 04 – 01 / ALN - DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE DE LANTON

Rapporteur : Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** un délégué titulaire et un délégué suppléant comme suit :

Un délégué titulaire	Un délégué suppléant
Marie LARRUE	Béatrice AURIENTIS

- **DEMANDE** à Madame le Maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération au Président du SMPBA.

Par 28 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

FINANCES

N° 04 - 02 / CB - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 2022

Rapporteur : Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de constituer les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de **31 815.42 €**,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la constitution de ces provisions sont inscrits au Budget Primitif 2022 du budget principal, aux articles 6875 « Dotations pour risques et charges exceptionnelles », et 6817 « Dotations pour dépréciation des actifs circulants »,
- **AUTORISE** Madame le Maire lors du dénouement de chaque affaire ci-dessus, de procéder à la reprise aux comptes 7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles » et 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

N° 04 - 03 / CP - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE RELATIVE A LA CONSULTATION DU QUOTIENT FAMILIAL DES ALLOCATAIRES

Rapporteur : Vanessa CAZENTRE-FILLASTRE, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les termes de la convention annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document se rapportant à cette opération, y compris d'éventuels avenants.

INFRASTRUCTURES

N° 04 - 04 / ND-CB - VENTE DE MATÉRIELS RÉFORMÉS – FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Rapporteur : Ilidio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la vente de ces matériels,
- **HABILITE** Madame le Maire ou son représentant à :
 - procéder à la vente (en l'état) après avoir effectué une publicité,
 - sortir ces matériels du registre d'inventaire,
 - rectifier en conséquence la police d'assurance des véhicules et matériels communaux.

RESSOURCES HUMAINES

N° 04 - 05 / MC - MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la Commune et procède à sa mise à jour, conformément au tableau ci-annexé par la création de six (6) emplois permanents à temps complet :
 - **Filière administrative : 3 postes à temps complet**
 - ✓ Un emploi à temps complet de Rédacteur Territorial/Catégorie B,
 - ✓ Deux emplois à temps complet de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe/Catégorie B,
 - **Filière technique : 1 poste à temps complet**
 - 1 poste à temps complet d'Agent de Maîtrise Territorial /Catégorie C,
 - **Filière Culturelle : 1 poste à temps complet**
 - 1 poste à temps complet d'Assistant de Conservation du Patrimoine /Catégorie B,
 - **Filière sécurité/police municipale : 1 poste à temps complet**
 - 1 poste à temps complet de Gardien-Brigadier de Police Municipale/Catégorie C,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les six emplois susvisés sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 012,
- **APPROUVE** les modifications du tableau (ci-joint) des emplois permanents de la Commune, qui prendront effet au plus tôt à la date exécutoire de la présente délibération.

N° 04 – 06 / MC - AVENANT A LA CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT - CONTRAT DE PROJET (CATÉGORIE B) - *Coordinateur(trice) – Animateur(trice) de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de Lanton* - MODIFICATION DE LA QUOTITÉ HEBDOMADAIRE

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la proposition ci-dessus,

- **AUTORISE** le Maire à modifier la quotité hebdomadaire du poste de Coordinateur(trice) - Animateur(trice) de l'Espace de Vie Sociale de Lanton en la portant de 35/35èmes à 28/35èmes et à signer l'avenant afférent au contrat en cours ayant pris effet au 01/01/2022,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois non permanents,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Commune, Chapitre 012,
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt au 1^{er} juillet 2022.

N° 04 – 07 / MC - CRÉATION ET RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF (Contrat de droit privé)

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la proposition du Maire ci-dessus et l'autorise à effectuer les démarches relatives au recrutement et à la signature des contrats afférents,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune, Chapitre 012,
- **DECIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à sa date exécutoire.

N° 04 – 08 / MC - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CCAS, ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL RATTACHÉ AVEC DÉTERMINATION DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE :**
 - de créer un Comité Social Territorial (CST) commun compétent pour les agents de la Collectivité et du C.C.A.S.,
 - de fixer à quatre (4) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST commun (*et à un nombre égal de représentants suppléants du personnel*),
 - d'instaurer le paritarisme numérique au sein du CST commun en fixant à quatre (4) le nombre de représentants titulaires de la Collectivité et du CCAS (*et à un nombre égal des représentants suppléants de la Collectivité et du CCAS*),
- **AUTORISE :**
 - le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité et du CCAS,
- **DIT :**
 - qu'une délibération concordante doit être adoptée par le Conseil d'Administration du CCAS, en tant qu'Établissement public local rattaché à la Collectivité.

CULTURE

N° 04 – 09 / ALN – FD - SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PRÊT ET DON ARCHIVISTIQUES

Rapporteur : Annie-France PEUCH, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal :

- **HABILITE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions tripartites entre la Ville de Lanton, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et le prêteur ou donateur en matière archivistique.

URBANISME

N° 04 - 10 / DG - RETRAIT DE LA DELIBERATION 07-13 DU 22 SEPTEMBRE 2021 ET SIGNATURE D'UN BAIL RURAL AU LIEU DIT « CARRES DE LA HAOUTEYRE »

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **RETIRE** la délibération n°07-13 du 22 septembre 2021 relative à la signature d'un bail rural avec Monsieur JOURDIN,
- **PREND ACTE** de la non-reconduction du bail rural intervenu entre la Commune de Lanton et la société L'Epi des Sables, à la demande de Monsieur FLEAU,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer un bail rural au profit de Société Civile d'Exploitation Agricole « LA HAOUTEYRE » représentée par Monsieur Yohann JOURDIN, portant sur une surface d'environ 3ha 87 ca 74 a, aux conditions visées ci-dessus ainsi que tout document relatif à la présente délibération,
- **CONFIE** la rédaction de l'acte authentique dudit bail rural à long terme à Maître Thomas DE RICAUD.

ASSOCIATIONS

N° 04 - 11 / CB - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022 – COMPLEMENT N°1

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** ces subventions pour un montant total de 851 €, telles que précisées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

SÉCURITÉ

N° 04 - 12 / JS - CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION PAR LE SDIS DE LA GIRONDE DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE (P.E.I.) PUBLICS ET A LA GESTION ADMINISTRATIVE DES P.E.I. PRIVÉS

Rapporteur : Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'application du règlement de la DECI sur le Département de la Gironde, qui fixe la réalisation des contrôles,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention afférente ci-annexée qui a pour objet de définir les modalités de :

- réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) publics de la Commune de Lanton,
- gestion par le SDIS 33 des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des P.E.I. privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur leurs P.E.I., afin de mettre à jour la base de données départementale de DECI.

Par 23 voix pour, 0 abstention et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO [procurateur de Mme Virginie MALET], M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC) le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 04 - 13 / ED - TARIFICATION DU STATIONNEMENT CAMPING CARS ET PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Rapporteur : Monsieur Ariel CABANES, Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à percevoir la taxe de séjour sur le domaine public communal et notamment sur l'aire de camping-car,
- **ACTE** que le tarif déterminé lié au stationnement des camping-cars sera appliqué du 1^{er} avril au 30 septembre inclus dans la ou les zones déterminées par arrêté,
- **HABILITE** le Maire, ou son représentant, à prendre et signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La séance a été levée à 19h21.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.